



**03 JAN. 2025**

1 av. du Pays de Caen  
14460 COLOMBELLES

Caen, le 19 décembre 2024

**Le Président**

Madame Pascale HUYGHE DOYERE  
Directrice Générale  
SPL EPOPEA  
BP 04  
AVENUE DU PAYS DE CAEN  
14460 COLOMBELLES

Objet : Attestation de capacité de production en eau potable/ZAC Mont-Coco/CAEN.

Madame le Directrice Générale,

Dans le cadre de l'élaboration de l'évaluation environnementale de la ZAC Mont Coco, vous souhaitez connaître l'impact du projet sur la ressource en eau potable afin d'évaluer l'adéquation entre les besoins et la ressource en eau potable du territoire.

Comme décrit à la page 80 du rapport de présentation, la superficie de la surface plancher créée est de 283 556 m<sup>2</sup> dont 60% pour du logement, soit la création d'environ 2 500 logements.

L'urbanisation de ce secteur, une fois achevée, nécessitera une production d'eau potable supplémentaire de l'ordre de 465 375 m<sup>3</sup> par an, soit environ 1 275 m<sup>3</sup>/jour en débit moyen.

La commune de Caen est alimentée par plusieurs ressources principales :

- l'usine de l'Orne via l'adduction Nord ;
- les sources de Moulines et un import d'eau du Syndicat Sud Calvados via l'adduction de Moulines ;
- les forages de la Mue via l'adduction de la Mue ;
- les Forages de Prairie 1.

Le réseau de la commune de Caen est divisé en plusieurs secteurs de distribution.

Le projet est situé dans la « Zone Surpressée » alimentée par le réservoir du CHU avec une eau en provenance des Forages de la Mue via la bâche de reprise de Saint-Contest.

La commune de Caen dispose d'une capacité de stockage de 31 000 m<sup>3</sup> partagée avec les communes de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe et de Carpiquet. Ce stockage est réparti sur huit réservoirs, qui permettent actuellement une autonomie de 35 heures en débit moyen et de 25 heures en débit de pointe. A l'horizon 2030, cette autonomie, en fonction de l'évolution de la consommation d'eau potable, sera de l'ordre de 34 heures en débit moyen et de 24 heures en débit de pointe.

La phase 1 du schéma directeur eau potable a permis de définir, à moyen et long terme, les besoins/ressources sur l'ensemble du territoire du syndicat, et également par zone.

Dans ce cadre, la commune de Caen a été intégrée à la zone d'adduction de Caen regroupant plusieurs communes de la périphérie. Le bilan du besoins-ressources a été établi à cette échelle, à court, moyen et long terme :

- Les ressources actuelles de la zone d'adduction de Caen produisent environ 40 000 m<sup>3</sup>/jour et couvrent les besoins actuels en débit moyen (environ 38 000 m<sup>3</sup>/jour).

Syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen, Eau du bassin caennais  
16 rue Rosa Parks – CS 52700 – 14027 Caen Cedex 9

Référence à rappeler : S24-014158 – Affaire suivie par : Matthieu BROCHARD

Téléphone : 214372822 – Télécopieur : 0231394000 – Courriel : m.brochard@caenlamer.fr – www.eau-bassin-caennais.fr

- À l'horizon 2030, les capacités de production couvriront tout juste les besoins en débit moyen (environ 45 000 m<sup>3</sup>/jour).
- A l'horizon 2050, les capacités de production toujours de l'ordre de 45 000 m<sup>3</sup> ne couvriront pas les besoins en débit moyen estimés à 47 000 m<sup>3</sup>/jour.

Les besoins ont été établis sur la base des projections tendancielles de la population INSEE, des projections suivant les zones ouvertes à l'urbanisation des PLU et des projections suivant le PLH.

Dans le cadre des études en cours pour l'élaboration du PLUi-Hm de Caen la mer, qui prend en compte cette opération, Eau du bassin caennais a confirmé que les objectifs démographiques et de création de logements s'inscrivent dans la projection moyenne en matière de besoins domestiques de l'ensemble de la zone d'étude du schéma directeur.

La phase 1 du schéma directeur démontre :

- que les ressources ne couvrent pas les débits de pointe dès l'horizon 2030 ;
- qu'il est nécessaire de pérenniser et d'optimiser la capacité des ressources existantes, au regard notamment des incidences attendues du changement climatique ;
- de recourir à de nouvelles ressources pour couvrir l'évolution des besoins en pointe à moyen terme mais aussi les besoins en débit moyen à long terme ;
- de raisonner le développement urbanistique (habitat et activités) en adéquation avec les ressources en eau disponibles.

Partant de ce postulat, la phase 3 de l'étude a permis d'établir le schéma directeur d'alimentation en eau potable pour répondre aux insuffisances actuelles et futures.

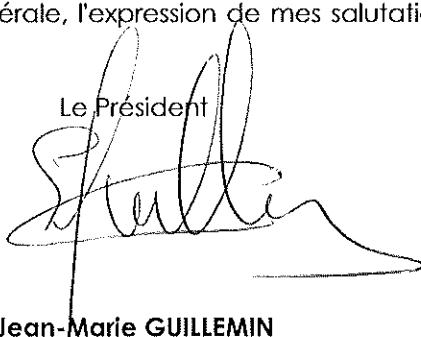
Elle a donc déterminé, pour la zone d'adduction de Caen, les travaux suivants :

- l'augmentation de la capacité du réservoir de tête de Saint Martin de Fontenay raccordé à l'usine de l'Orne pour une capacité de 3000 m<sup>3</sup> supplémentaires ;
- le traitement des nitrates et des pesticides au niveau des forages de Prairie 1 ;
- la sécurisation de l'usine de l'Orne via une interconnexion avec le forage Prairie 1 ;
- le traitement des nitrates et des pesticides au niveau des forages de la Mue ;
- le traitement des nitrates et des pesticides des sources de Moulines au réservoir de la Guérinière.

Le syndicat Eau du Bassin Caennais a récemment adopté un programme pluriannuel d'investissement sur 15 ans qui concrétise les orientations du schéma directeur permettant d'améliorer la sécurisation et l'approvisionnement en eau potable du territoire.

Il convient donc de préciser que l'alimentation en eau potable de votre projet est conditionnée à la mise en œuvre, à moyen terme, des travaux mentionnés ci-dessus et que le développement de la ZAC se fasse en adéquation avec le planning de travaux du syndicat Eau du Bassin caennais, et en cohérence avec les besoins projetés du schéma directeur.

Je vous prie d'agrérer, Madame le Directrice Générale, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président  
Jean-Marie GUILLEMIN

Syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen, Eau du bassin caennais  
16 rue Rosa Parks – CS 52700 – 14027 Caen Cedex 9

Référence à rappeler : S24-014158 – Affaire suivie par : Matthieu BROCHARD  
Téléphone : 214372822 – Télécopieur : 0231394000 – Courriel : m.brochard@caenlamer.fr – www.eau-bassin-caennais.fr